

Mur - MURES aux frontières

journal mural contre les frontières et la politique de la peur

Décembre
2019

QUAND LE PUBLIC MAGOUILLE SUR LE DOS DES SANS-PAPIERS

Mardi 1er octobre, 150 personnes sans papiers travaillant pour 12 entreprises de région parisienne se sont mises en grève. Le jour même, 10 d'entre elles cédaient à la pression pour remplir les formulaires de concordance d'identité nécessaires à leur régularisation. Chaque année, 7700 salariés sans papiers obtiennent des papiers, bien souvent après avoir mené une grève collective dans leur entreprise.

Des grandes entreprises privées sont souvent critiquées pour exploiter des personnes sans-papiers. Plus récemment, des salariés travaillant pour deux entreprises publiques (Chronopost et la Mairie de Sèvre) se sont mis en grève pour obtenir leurs papiers. A ce jour, les deux entreprises publiques nient l'embauche de travailleurs sans-papiers malgré les nombreuses preuves. Nous publions ici des extraits du communiqué du 20/11 des travailleurs sans-papiers de la mairie de Sèvre en grève :



« Sans droits, nous sommes obligés d'accepter n'importe quel travail, à n'importe quel salaire. Nous travaillons dans les secteurs qui ne peuvent pas délocaliser : plongeurs dans les restaurants, manutentionnaires dans les chantiers du Grand Paris, éboueurs... et même employés de mairie. La plupart d'entre nous sommes en situation irrégulière, travaillant avec une identité autre que la nôtre. L'entreprise le sait bien. ... Ainsi, lors de notre prise de congé, nous restons en poste mais avec encore une autre identité. Nous touchons ainsi deux payes, mais comme notre employeur trouve que ça nous fait trop de salaire, la deuxième feuille de paye a un montant bien moindre et une grande partie des heures est dissimulée. Parmi les Sans-papiers, la société CPN préfère ceux qui sont depuis peu en France. [...] Ils pensent qu'ils ne revendiqueront pas leurs droits. La société CPN nous renvoie d'ailleurs au bout de quelques mois pour avoir toujours du personnel neuf et docile. »

UN ACCORD POUR BLOQUER LES EXILÉ.E.S : LA LIBYE DE L'EUROPE

En 2017, l'Italie négociait un accord ignoble avec les milices et le gouvernement libyen. Le but : tout faire pour bloquer les départs des exilé.e.s vers l'Europe. Contre des centaines de millions d'euros et une formation de ses gardes-côtes, la Libye est sommée de faire le sale boulot de gestion des frontières pour le compte de l'Europe : intercepter, refouler de force et enfermer. Le 2 novembre 2019, cet accord qui condamne des dizaines de milliers de personnes à vivre l'enfer en Libye est prolongé de 3 ans avec une rallonge de 5 milliards d'euros.

les camps de détention sont « extrêmement dangereuses », elle continue de considérer la Libye comme un partenaire légitime de sa politique anti-migratoire. Peu importe que le chaos y règne depuis près de 10 ans. Que la guerre entre milices pro Sarraj et pro Haftar s'intensifie. Et que les conditions de vie et de détention des exilé.e.s soient atroces : violations systématiques des droits humains, tortures, viols, privations de nourriture, décès, disparitions inexpliquées, racket... l'Italie et l'Europe s'en lavent les mains.

NON À L'ACCORD ITALIE-LIBYE !
NON À L'EUROPE FORTERESSE !

Même si l'UE reconnaît dans un rapport que la « situation des migrants » s'est « détériorée » et que leurs conditions de vie dans

l'accord Italie-Libye prévoit que les personnes secourues en mer soient livrées aux gardes-côtes libyens pour être rapatriées en Libye. Même si elles sont humiliées, frappées ou tuées. Le 6 novembre 2017, 20 personnes meurent dans une opération des gardes-côtes libyens. Le 19 septembre dernier, un soudanais est tué par balle par un garde-côte libyen alors qu'il tentait de fuir pour échapper à son renvoi en camp de détention. Dans les camps, les exilé.e.s subissent sévisses, privations et racket. Plusieurs sont morts de faim comme au camp de Zintan où les famines sont organisées et servent de punition collective. Les exilé.e.s sont aussi aussi victimes de la guerre qui a cours en Libye. En juillet, le bombardement du centre de détention de Tajourah tue plus de 50 personnes. Le 18 novembre, une frappe aérienne tue 10 ouvriers, dont une majorité d'exilés.

Mur - MURES aux frontières

journal mural contre les frontières et la politique de la peur

Décembre
2019

Accès aux soins : Chute de droits

Le 7 novembre 2019, les député·e·s ont réformé l'accès à la couverture maladie pour les plus précaires.

Elle vise l'aide médicale d'État (AME) et la Protection Universelle Maladie (PUMa), qui est l'ancienne Couverture Mutuelle Universelle (CMU).

Ces mesures vont retarder l'accès à la couverture maladie de nombreuses personnes qui seront obligées de se présenter au guichet de la caisse primaire d'assurance maladie, (CPAM) ce qui va clairement faire obstacle à l'accès à leurs droits. Elles vont aussi instaurer un délai de trois mois pour l'accès des demandeurs et demandeuses d'asile à l'assurance maladie. Ce retard de soins pour des personnes souvent vulnérables va aggraver leur situation et augmenter le coût des soins.”)

La réforme va également autoriser des croisements de fichiers entre les CPAM, les consulats et la police aux frontières.

Cette réforme est justifiée par le mensonge odieux sur les « excès » puisqu'il est impossible de trouver dans le rapport des parlementaires le moindre élément fiable sur la fraude. En 2018, selon un rapport du Sénat, seuls 38 cas de fraude avaient été détectés, sur plus de 300 000 bénéficiaires de l'AME.

LE DÉBAT CONTINUE AU PARLEMENT, LE VOTE DÉFINITIF AURA LIEU DÉBUT DÉCEMBRE, IL EST ENCORE TEMPS DE SE MOBILISER !



FRONTEX VEUT SURVEILLER LES RÉSEAUX SOCIAUX



FRONTEX, L'AGENCE DE SURVEILLANCE DES FRONTIÈRES EXTÉRIEURES DE L'UE, A LANCÉ UN APPEL D'OFFRE POUR “LA FOURNITURE DE SERVICES D'ANALYSE DES RÉSEAUX SOCIAUX CONCERNANT LES TENDANCES ET LES PRÉVISIONS EN MATIÈRE DE MIGRATION IRRÉGULIÈRE”.

C'est une police prédictive qui pourrait se déployer non plus à l'échelle d'une ville, d'une région, ni même d'un pays, mais sur tous les continents.

Les deux objectifs exigent une gamme d'expertises différentes et vont au-delà de l'analyse open source car les interactions sur les réseaux sociaux sont souvent fermées ou nécessitent une authentification

La liste des personnes visées : « les migrants », « les trafiquants et passeurs » et « la société civile et les communautés de la diaspora » dans les pays de destination.

L'agence citait des exemples de réseaux à surveiller :

« Facebook, forums, blogs, MySpace, YouTube, Vimeo, Twitter, Telegram, Instagram, etc. »

Et tout ça avec de l'argent public.

Des ONG ont dénoncé :

« Les migrants, les groupes de la diaspora et les ONG utilisent les réseaux sociaux pour s'assurer que les gens ont accès à des informations qui les protègent : l'idée qu'un organisme surveille ces communications n'est pas seulement une menace pour les droits des personnes – elle met en danger leur sécurité »

Frontex a par la suite renoncé à ce projet mais c'est fort possible que le plan de surveillance ne revienne prochainement sur le tapis.